

République Française Commune de 68190 RAEDERSHEIM

Département du Haut-Rhin Arrondissement de Thann-Guebwiller

> Arrêté n°60/2024 du 15 octobre 2024 portant engagement de Madame Perrine OLIVIER Sergent-Chef au corps communal de sapeurs-pompiers de de Raedersheim

Le Maire de la commune de Raedersheim,

VU la loi 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurspompiers,

VU les articles R723-51 et R723-56 du code de la sécurité intérieure,

VU la demande d'engagement de l'intéressé en date du 10 octobre 2024,

VU le certificat médical d'aptitude de l'intéressé en date du 21 décembre 2023.

VU l'avis favorable du comité consultatif communal des sapeurs-pompiers volontaires,

CONSIDERANT que l'intéressée détient le grade de Sergent-Chef depuis le 21 novembre 2019,

SUR proposition du chef du corps communal de sapeurs-pompiers de Raedersheim,

ARRÊTE

Article 1 - Madame Perrine OLIVIER, née le 02 octobre 1986, est engagée au corps communal de sapeurs-pompiers de Raedersheim en qualité de sapeur-pompier volontaire au grade de Sergent-Chef, à compter de la date du présent arrêté, pour une période de 5 ans tacitement reconduite.

Article 2 - L'intéressée s'engage à respecter les textes et règlements régissant les services d'incendie et de secours.

Article 3 - Lorsque l'intéressée participe à des actions de formation ou exerce une activité de sapeur-pompier volontaire pour le compte du service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin, les indemnités horaires sont versées directement par le SIS du Haut-Rhin. Le cas échéant, ce versement est effectué à son employeur si les dispositions de l'article 7 de la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 s'appliquent.

Article 4 - Le chef du corps communal de Raedersheim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 - Une copie du présent arrêté est transmise au directeur départemental des services d'incendie et de secours du Haut-Rhin.

Fait à Raedersheim le 15 octobre 2024

Le Maire, Jean-Pierre PELTIER

Notifié le :

Signature de l'intéressée :



1/1/ 1/2/

Arrêté publié le 16 octobre par le Maire, Jean-Pierre PELTIER sur <u>www.raedersheim.fr</u>